

KENAVO CAFARDS

GEL

Informations réglementaires

TP18 : insecticide - appât prêt à l'emploi

N°AMM : FR-2021-0043 - Détenteur AMM : Mylva S.A.

Utilisateurs : utilisateurs non-professionnels.

Nom homologué : DIGRAIN GEL BLATTES IGR

Cibles : blattes germaniques (*Blattella germanica*), blattes orientales (*Blatta orientalis*), blattes américaines (*Periplaneta americana*), stades adultes et nymphes.

Composition : Imidaclopride (CAS 138261-41-3) 2,15%, S-méthoprène (CAS 65733-16-6) 0,5%, OIT (CAS 26530-20-1) : 0,04%

Apparence : gel de couleur ambrée.



Mode d'action

Gel appât insecticide destiné à éliminer les blattes. Après ingestion ou contact avec le gel, la blatte transporte le produit jusqu'à son nid et contamine les autres individus de la colonie, permettant son élimination totale en quelques jours.

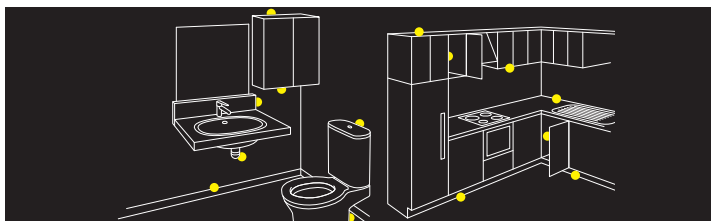
L'association d'un régulateur de croissance des insectes (IGR) et de l'Imidaclopride permet une action sur les larves et adultes.

Contient du bitrex (agent amérisant destiné à réduire le risque d'ingestion par les enfants ou les animaux).

Mode d'emploi

Application de manière ciblée d'appât par gouttes de gel dans des crevasses et fissures à l'aide de la seringue. Application à l'intérieur, dans les bâtiments domestiques, dans les fissures et les crevasses. Les gouttes adhèrent aux surfaces non-poreuses.

Appliquer dans les fissures et crevasses pouvant servir de refuge aux blattes : dans les endroits sombres (sous l'évier, derrière les toilettes, près des tuyaux d'évacuation, etc.), dans les endroits chauds (fissures et crevasses derrière les moteurs, réfrigérateurs, machines à laver, lave-vaisselle, etc.), dans les lieux avec des déchets alimentaires ou des matières organiques (sous ou derrière les armoires de cuisine, près de la poubelle, dans les débarras, dans les caves, etc.).



Appliquer selon le degré d'infestation (1 goutte = 0,04g).

Blattes germaniques : 0,12g/m² (3 gouttes) en faible infestation, 0,16g/m² (4 gouttes) en forte infestation.

Blattes orientales / blattes américaines : 0,16g/m² (4 gouttes) en faible infestation, 0,24g/m² (6 gouttes) en forte infestation.

Fréquence d'application lors d'un traitement : 1 application.

Ne réappliquer le produit qu'une seule fois si l'infestation persiste après 2 semaines.

Fréquence de traitement : 3 mois après la fin de l'infestation, le traitement peut être répété. Maximum 6 applications par an.

Référence et conditionnement

Réf. KI0201 : Cartouche de 10 g

Précautions d'utilisation

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Ne pas appliquer dans des endroits accessibles aux enfants et aux animaux de compagnie. Ne pas utiliser sur du bois ou des surfaces poreuses. Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente. Déposer le produit à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex : ne pas le placer sous un radiateur). Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec les surfaces traitées. Après chaque utilisation, reboucher la seringue, puis se laver les mains. Le port des gants est recommandé. Pour optimiser l'efficacité, vérifier les appâts une fois par semaine et remplacer les appâts s'ils sont abîmés ou salis.

ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) et du 1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.



Stockage et élimination

Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec et ventilé ou aéré dans son emballage fermé. Stocker le produit à une température comprise entre 5°C et 45°C. Stocker à l'abri de la lumière. Ne pas stocker à proximité de denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson. Stocker hors de portée des enfants et animaux de compagnie. Conserver la seringue dans son étui d'origine et ne pas réutiliser les emballages une fois vides.

Durée de stockage : 4 ans.

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (boîte d'appât), dans un circuit de collecte approprié.